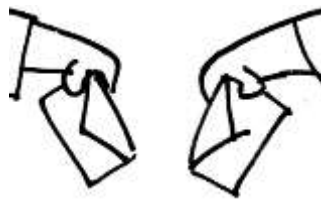




## *Conseil Municipal d'Enfants de Vert-le-Grand*

**Elections  
du mardi 17 octobre 2023**

### *Déroulement du scrutin*



Nous proposons de suivre les mêmes règles que pour les scrutins des élections des adultes.

Les électeurs – élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 du groupe scolaire de la Croix Boissée de la Commune de Vert-le-Grand, se présentent au bureau de vote situé dans leur école avec leur carte d'électeur signée.

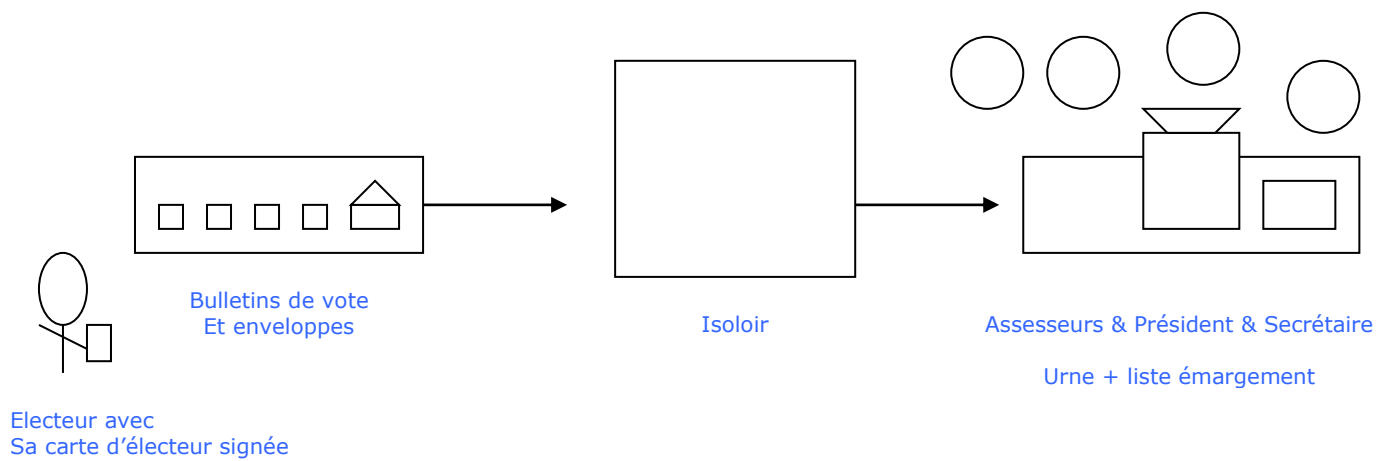
Les enveloppes et les bulletins de vote sont disposés sur une table à l'entrée du bureau de vote. Il y a autant de bulletins différents que de candidats. La liste des candidats de l'école est affichée sur le mur.

Chaque électeur prend une enveloppe puis un bulletin par candidat.

Il se rend ensuite dans l'isoloir pour mettre le bulletin du candidat de CM1 qu'il a choisi dans l'enveloppe. Il met ensuite les autres bulletins à la poubelle. Comme pour chaque élection en France, le vote est secret.

Parmi les électeurs non candidats, certains sont désignés pour veiller au bon déroulement du vote. On les appelle des assesseurs. Ils forment le « bureau » avec un président placé devant l'urne, deux assesseurs et un secrétaire.

Quand l'électeur arrive devant eux, il donne sa carte d'électeur au premier assesseur qui lit son prénom et son nom à haute voix sous le contrôle du second assesseur. Le secrétaire confirme qu'il est bien présent sur la liste d'émargement. L'électeur place son bulletin dans l'urne et le président dit « A voté ». Le secrétaire lui fait alors signer la liste d'émargement.



Après la fermeture du bureau de vote, on peut commencer à compter le nombre de voix qu'a obtenu chaque candidat. C'est le dépouillement.

En présence du président du bureau de vote, on ouvre l'urne.

On compte d'abord le nombre d'enveloppes puis les signatures de la liste d'élargement. Ces deux nombres doivent être identiques.

Quatre enfants non candidats sont désignés par les professeurs, pour sortir les bulletins des enveloppes (2 enfants), pointer (2 enfants) puis additionner le nombre de voix recueillies par chaque candidat. On note chaque voix sur la feuille de dépouillement.

- 1 bulletin dans l'enveloppe = 1 voix
- Plusieurs bulletins d'un même candidat dans l'enveloppe = 1 voix
- Rien dans l'enveloppe = vote blanc
- Bulletin abîmé (déchiré, griffonné...) = vote nul
- Plusieurs bulletins de différents candidats dans l'enveloppe = vote nul

Élection à un tour :

Élection à la majorité relative (celui qui a le plus de voix remporte l'élection ; en cas d'égalité, c'est le plus âgé qui est élu). Seront ainsi élus les quatre candidats de CM1 ayant obtenu le plus de voix, qui rejoindront les élus 2022.

Quand le dépouillement est terminé, on inscrit les résultats sur le relevé officiel du scrutin. Ce document est à renvoyer à la Mairie accompagné des dossiers et discours de tous les candidats. Les résultats seront affichés le lendemain de l'élection à l'école et à la mairie.

Tous les candidats reçoivent des remerciements pour leur engagement et les élus sont chaleureusement félicités.

Les élections du Conseil Municipal d'Enfants – 2023-2025 sont terminées, le mandat peut commencer !